

Archives et histoire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1996)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ARCHIVES ET HISTOIRE

L'année 1996 a marqué un tournant dans l'histoire des archives du CICR. Les archives antérieures à 1950 ont en effet été ouvertes sans restriction au public et le CICR a, pour la première fois, donné à une institution tierce une copie de deux séries complètes d'archives de la Seconde Guerre mondiale.

Le Comité (organe suprême du CICR) a adopté, le 17 janvier 1996, un nouveau *Règlement d'accès aux archives du CICR*. Immédiatement, le CICR a mis une salle de lecture à la disposition des chercheurs intéressés qui y ont accompli 150 jours de recherches durant l'année 1996. De plus, les chargés de recherches historiques et les archivistes ont répondu à près de 400 demandes en provenance du monde entier.

Cette décision historique du Comité est l'aboutissement d'une réflexion entamée en 1980 déjà, lorsque le CICR avait décidé d'ouvrir ses archives au professeur Jean-Claude Favez de l'Université de Genève et l'avait mandaté pour conduire une étude indépendante sur son action en faveur des juifs et des minorités persécutées par les nazis. Cette étude *Une mission impossible? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, publiée en 1988 et rééditée en 1996, représente la première étape vers l'ouverture des archives au public, décidée le 17 janvier 1996.

L'adoption de ce nouveau *Règlement* répondait aussi à l'intérêt scientifique de l'ensemble de la communauté des historiens et à celui de nombreuses personnes en quête de témoignages sur les victimes de conflits et sur les conflits eux-mêmes. Il leur a donné la possibilité de poursuivre les études historiques menées par le passé à l'initiative du CICR lui-même.

Cette volonté d'ouverture du CICR s'est aussitôt concrétisée dans la collaboration développée avec diverses institutions représentatives des victimes juives du nazisme. Cette collaboration faisait suite à une rencontre entre le président du CICR et les dirigeants du *United States Holocaust Memorial Museum* de Washington, en novembre 1994. Cette institution souhaitait pouvoir compléter ses propres archives avec celles du CICR. Le 18 décembre 1996, le CICR lui a remis une première série de microfilms — 70 000 pages environ —, ainsi que leurs inventaires. Le CICR a décidé de faire bénéficier du même don le Centre de Documentation Juive Contemporaine, à Paris, et le *Yad Vashem* à Jérusalem.

Durant l'année écoulée, la Seconde Guerre mondiale a constitué un autre défi pour le CICR. Au printemps, puis en été 1996, la presse internationale s'est faite l'écho d'allégations américaines fondées sur des documents provenant de l'OSS*, prédécesseur de l'actuelle CIA*, lancées contre certains délégués du

* OSS: *Office of Strategic Services*.

* CIA: *Central Intelligence Agency*.

CICR en fonction pendant la Seconde Guerre mondiale. Devant la gravité de ces allégations, le CICR a décidé d'entreprendre des recherches, aussi bien dans ses propres archives que dans les archives publiques. Reconnaisant la dimension morale du dossier, le CICR s'est engagé à faire toute la lumière sur son passé et, dans ce but, il a créé un groupe de travail «Seconde Guerre mondiale».

Rapidement, des recherches historiques ont été entreprises dans les archives du CICR et dans les Archives fédérales suisses, à partir des documents extraits des archives de l'OSS. Elles n'ont révélé que trois cas de déficiences individuelles d'employés ou d'anciens employés du CICR. Dans les autres cas, l'enquête historique a confirmé que ces allégations relevaient, pour l'essentiel, de l'ignorance du rôle et des activités de l'institution. Sur la base des premiers résultats¹, le CICR s'est engagé à poursuivre son enquête historique, afin de faire toute la lumière sur ces affaires.

¹ Ces résultats ont été publiés dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 821, septembre-octobre 1996, pp. 606-611.